



REGLEMENT DE L'ASSOCIATION « TOUS EN FORME A ST JACUT LES PINS »

Horaires des séances de gymnastique volontaire à la salle polyvalente rue du stade

Tous les jeudis matin de 9 heures à 10 heures : gymnastique DOUCE

Tous les Lundis soir de 20 heures à 21 heures : gymnastique TONIQUE

Toute personne désirant participer aux séances de gymnastique pour la première fois bénéficiera de deux cours d'initiation gratuits avant inscription.

Les activités sont proposées de septembre à juin.

cotisation annuelle à l'inscription d'un montant de 45,00 €

Le chèque est à donner au cours

Un certificat récent délivré par un médecin devra impérativement être présenté pour valider votre adhésion. Pour les années suivantes il vous suffira de remplir un questionnaire très simple au début de la prochaine saison. NOUS NOUS VERRONS CONTRAINTS DE REFUSER L'ACCÈS AU COURS À TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS FOURNI SON CERTIFICAT AU DÉBUT DU MOIS D'OCTOBRE, POUR DES RAISONS JURIDIQUES. Merci de votre compréhension !..

**Système de parrainage pour chaque nouvelle personne inscrite
qui n'était pas adhérente la saison précédente**

une personne	- 3 €	=	42 €
une seconde	- 3 €	=	39 €
une troisième	- 3 €	=	36 €
une quatrième	- 3 €	=	33 €
une cinquième	- 3 €	=	30 €

**J' ai pris connaissance de la suite du règlement de l'Association de gymnastique
volontaire , dont j'en accepte les conditions.**

Lien d'inscription :
<https://bit.ly/2GKhCKm>

« TOUS EN FORME A ST JACUT LES PINS »

